



Nieurlet Infos N° 2

Le 12 Mai 2014 à 7 heures visite d'une cigogne sur l'ancien terrain de foot route de Saint-Momelin
La cigogne loge dans le marais on peut la voir dans son nid sur le chemin entre Nieurlet et le Romelaere avant le bac à

chaîne

(Photo Marie Claude SPETER)

Garderie et accueil périscolaire : Ouverture à la rentrée 2014 de la garderie de 7 h 30 à 8 h 50 pour les enfants scolarisés (sauf si inscriptions insuffisantes). Les temps périscolaires : Le personnel encadrant pour les activités sera Mme LEFEBVRE Céline Directrice de l'Ecole et Mme VANDENBOSSCHE Cathy titulaire du BAFA. Programme des activités : Lundi (APC) théâtre et jeux éducatifs, Mardi : jeux en extérieur ou sous le préau, Jeudi : salle polyvalente (tennis de table, danses : moderne/folklorique/éveil musical/exercices de motricité. (une fois par mois présence d'un animateur de l'Yser-Houck) le Vendredi : médiathèque (contes + initiation à l'informatique) Pour de plus amples renseignements formulaire d'inscription.

Le site « Sté nouvelle Woestelandt » : Rappel Chronologique de cette affaire et des actions menées le 5 avril 2014, mise en place du conseil municipal et prise de connaissance du dossier anc. site Woestelandt, le 28 avril, le Maire et ses 4 adjoints, à leur demande, rencontrent les dirigeants d'« Astradec » qui sont en cours d'acquisition du site par le biais du liquidateur Judiciaire.

L'activité annoncée par Astradec : extraction d'argile, enfouissement de déchets inertes.

le 3 Juin, considérant ce projet inapproprié, envoi d'un courrier par le Maire au Préfet et Sous-Préfet.

le 10 juin, le Maire et les deux premiers adjoints rencontrent le Conseiller Général M. VALOIS pour l'alerter, le Conseiller Général contacte le Député M. DECOOL,

le 19 juin, Henri JEAN Sous-Préfet, Bernard DESJARDINS, secrétaire général de la sous-préfecture, Vincent JOOSTEN et Ronald MAES d'Astradec viennent en Mairie à la demande du maire Dominique MARQUIS, Alain LEURS adj. chargé de l'environnement et Martine SPETER adj. chargée de l'information.

Position du Sous-Préfet : il considère qu'il faut se réjouir de la venue d'Astradec, il ne prend pas en considération les nuisances qu'ont déjà subi les habitants proches de la carrière, et qu'ils devront subir à nouveau, à bien plus grande échelle, (impact direct sur l'immobilier, détérioration de la voirie, risques pour la sécurité des enfants, détérioration de la nature existante, etc...) le Sous-Préfet, précise que l'arrêté Préfectoral datant de 2003, autorisant l'exploitation de la carrière par la Tuilerie est toujours valable.

Le Maire s'interroge sur la validité de cet « arrêté » du fait du changement d'exploitant, un courrier posant la question au préfet est envoyé (en attente de réponse à ce jour).

Devant la « levée de Boucliers » les dirigeants d'Astradec souhaitent rencontrer la population pour une « réunion publique » avec le sous-préfet et/ou son représentant, (nous attendons la date), le Maire a demandé avant le 14 juillet

Le 21 juin, le Maire rencontre le Député JP DECOOL qui prend en considération le problème, D'autres réunions s'enchaînent avec Bertrand PETIT Président du groupe Travail du Marais et Luc BARBIER. Chargé de mission du parc naturel régional des caps et marais...

« PORTE OUVERTE » à L'ECOLE

Les enseignants vous accueilleront **le Vendredi 4 Juillet de 9h à 10 h 30**

Location de la Salle du restaurant scolaire : actualisation des tarifs (consultable en mairie)

Nouveau :

- Chaque Foyer de Nieurlet, pourra désormais bénéficier une fois par an d'un tarif préférentiel s'il souhaite louer la salle.
- Les comptes rendus de conseil municipal sont affichés dans l'entrée de la mairie et peuvent être consultés (même lors de la fermeture de la mairie).

Présentation du club des aînés (club amitié détente)

Les membres du club des aînés se réunissent toujours avec un grand plaisir (un lundi sur deux) au restaurant scolaire pour jouer aux cartes (belote, manille mais aussi petits chevaux), et participent à de nombreuses sorties dont voici un aperçu de l'année 2014 :

Les goûters : (boisson, pain gâteau, pâtisserie sont offerts aux adhérents présents mais ne sont pas oubliés les malades qui sont servis à domicile), la galette des rois, les crêpes, gâteau de pâques

Les sorties : de quoi passer de bons moments (repas dansants)
l' HAEZEPOEL à HONDSCHOOTE, au « LION D'OR » à BOLLEZEELE, « LA HETRAIE » à RINXENT (précédé d'une démonstration publicitaire), au restaurant « CHANTAUVENT » à LEDINGHEM

Les thés dansants : à la salle polyvalente de NIEURLET de 14 H 30 à 19 H 30, boissons, pâtisserie, sandwich. En mars et juin avec l'accordéoniste Cédric DEPRET.



Les personnes désirant nous
rejoindre
peuvent contacter
CECILE au 03 21 88 12 50

Les associations et entreprises communales souhaitant se faire connaître par le biais du Nieurlet info peuvent déposer en mairie ou envoyer par mail texte et photo à nieurlet.mairie@orange.fr à l'intention de la commission information.

Dates à retenir :

CONCOURS JARDINS FLEURIS : passage du Jury
le 5 Juillet (date limite d'inscription le 4 juillet)

CENTRE AERE : du 7 Juillet au 1^{er} Août
(date limite d'inscription 1^{er} juillet)

FESTIVITES : lundi 14 Juillet 2014

DUCASSE : Samedi 30 Août, Dimanche 31 Août et
Lundi 1^{er} septembre 2014

NSL : Dimanche 7 Septembre 2014
"Repas spectacle MIKE BRANT"

L'ILE aux LEGUMES : Dimanche 14 Septembre 2014

Le Triathlon CHTRIMAN empruntera certaines rue du village le dimanche 6 juillet 2014

Quelques informations utiles :

Réseau de transport **Arc en Ciel 1** : en vous connectant sur www.arcenciel1.fr ou en appelant le 03.28.59.62.80 vous pouvez prendre connaissance des Tarifs, liste des points de vente, horaires... pour les cybernautes www.facebook.com:reseauarcenciel1.

AIPI Association Intercommunale Pour l'Insertion contact Aurélie HARCHY
Tél 03.28.62.88.02 ou aipi59@wanadoo.fr dispose de 2 vestiaires sociaux :

« Aux bonnes affaires »
Rue de la cloche à **ESQUELBECCQ**
Les lundis et mardis de 9h/12h - 13h/16h30

« Aux p'tits sous »
Rue du général de Gaulle à **WATTEN**
Les jeudis et vendredis 9h/12h - 13h/16h30

Rappel : Il est interdit de mettre des sacs plastiques dans la benne à déchets verts, et de déposer sur les terrains communaux et terrains incultes, des détritres de quelque nature que ce soit. Quant aux cailloux et bordures, entreposés dans l'attente de travaux communaux, ils ne sont pas en « libre-service ».